PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS OCCITANIE

GT n°2, Réunion du 16 février 2018

Relevé de conclusions

Présents: Louis AUCLAIR (CENLR), Xavier VANT (DRAAF), Aurélie HUBAUT (DRAAF), Andréa JACK (Solagro), Coralie VICTOIRE (FIBOIS), Cécile SANSPEUR (URCOFOR), Stéphane VIEBAN (AFB), Fédéric LEJUEZ (EFF), Gilles MARTENIEZ (UNIPER), Nelly MASSEY DESAIVRES (FREDT), Stéphane FOURY (Fransylva), Denis MARAVAL (CNPF), Sébastien DROUINEAU (CNPF), Jérôme BUSSIERE (PNR GC) Jean-Michel MIVIERE (FAIG BE), Nathalie TROUSSELET (ADEME), Guillaume BELOT (DIRECCTE), Frédéric DENTAND (DREAL), Sylvie COISNE (Fransylva), Jean-Pierre LAFONT (CNPF), François CHOLLET (ONF), Grégoire GAUTIER (DRAAF), Philippe GAU (NEOFOR – CAMSEL), Philippe FALBET (FNE MP).

Excusés: Thomas PETREAULT (Fibre excellence), Alain BAILLY (FCBA), Christian COUTURIER (Solagro), Christophe PLACET (CRA), Marie VIDAL (Conseil régional), Gilda TOULLEC (Conseil régional)

En introduction, il est rappelé que le groupe 2 est présidé par François CHOLLET, directeur territorial adjoint de l'ONF, chargé en autre du lien avec la CRFB.

Alliance Forêt Bois fait une déclaration liminaire relative à la situation particulièrement délicate dans laquelle se retrouve de nombreux acteurs de l'amont forestier, notamment pour ce qui concerne le contenu et les modalités d'application des mesures des PDR pour ce qui concerne le fonds régional carbone ou la desserte. Il est notamment demandé de pratiquer plus de concertation en amont de la publication des appels à projets et durant la phase de rédaction des projets. La DRAAF relaiera cette demande auprès du conseil régional. Cette demande porte également sur les aides dynamelio. L'ADEME souhaite que les observations en la matière lui soient adressées de manière à étudier les possibilités d'amélioration du dispositif en lien avec la DRAAF.

Les méthodologies d'élaboration du PRFB et du SRB sont présentées par la DRAAF et la DREAL. Elles ne font pas l'objet d'opposition par les membres du groupe, bien que certains regrettent que le Contrat de filière ait été initié avant le PRFB alors qu'ils auraient trouvé idéal qu'il s'inscrive dans sa continuité. Il est proposé entre autre de mettre l'ensemble des présentations, compte-rendus et contributions sur une page dédiée du site internet de la DRAAF afin de mener les travaux en toute transparence. Par ailleurs les membres du groupe sont invités à compléter le tableau qui recense les actions déjà menées en région et les développements à réaliser pour les différentes déclinaisons du PNFB. Il est précisé que le PRFB et donc le GT 2 pourra se prononcer sur des produits non ligneux de la forêt (par exemple le liège et les champignons). Certains membres s'étonnent de ce que la commission paritaire cynégétique n'ait pas commencé ses travaux. Ceux-ci doivent en effet alimenter les GT du PRFB.

Des présentations d'éléments de diagnostic et d'enjeux sont réalisés sur les domaines de l'évaluation de la ressource (Grégoire GAUTIER à partir d'éléments fournis par l'IGN), les enquêtes de branches exploitations et scieries (Grégoire GAUTIER), le schéma régional biomasse (DREAL), la filière bois énergie (ADEME), le bilan de l'application du PPRDF par le CNPF (Sébastien DROUINEAU).

Il est précisé que l'évaluation de la ressource relève d'une prestation en cours de l'IGN, commandité par le conseil régional, qui s'appuie sur l'expertise du CNPF et de l'ONF. Les résultats définitifs seront présentés par les auteurs (Benjamin PITON et Antoine COLIN) lors de la réunion du 10 avril.

Concernant les présentations effectuées quelques demandes de précisions sont demandées :

• étude IGN : affiner le plus possible les résultats en fonction des types de propriétés (petites, moyennes, grandes, FFN...)

- données géographiques : possibilité de dresser l'historique des surfaces plantées ?
- enquêtes de branches :voir s'il est possible de remonter à 1980 dans l'historique des prélèvements, distinguer les produits (BO, BI, BE) dans la présentation des taux de certification

La pertinence des thèmes présentés pour dresser le portrait des enjeux du PRFB est soulignée. Toutefois des éclairages supplémentaires pourront être apportés lors de la deuxième réunion du GT2 sur les thématiques de la desserte, les modes de commercialisation, notamment la contractualisation, ainsi qu'un bilan guantitatif et qualitatif des dispositifs d'aides sur les thématiques du GT2.

Les discussions font ressortir différentes pistes à creuser dans les débats ultérieurs :

Évaluation et suivi de la ressource :

Les membres font le constat du nombre important de données disponibles. Toutefois il est signalé l'intérêt de prêter une attention particulière aux gros bois résineux (notamment dans le massif central) et aux peupliers compte tenu des enjeux associés. Par ailleurs les acteurs de l'aval signalent leur besoin de disposer d'outils adaptés leur permettant d'évaluer la disponibilité de la ressource à moyen terme dans un bassin d'approvisionnement donné de manière à pouvoir sécuriser leurs investissements.

Par ailleurs le besoin de disposer d'outil de traçabilité des bois est exprimé. Le déploiement de l'outil eMOBOIS réalisé au niveau national pourrait être étudié. L'intérêt des démarches bois des Alpes ou bois des territoires du Massif Central est évoqué par certains membres de la CRFB.

Allocation de la ressource

Il est proposé de croiser les approches liées à la description des produits à partir de l'étude IGN (BO/BI/BE), les objectifs des différentes politiques publiques (notamment PNFB et Schéma national biomasse) et si possible les demandes de l'aval (par exemple constructeurs). Sur le plan méthodologique, plusieurs participants indiquent que c'est la demande future qui doit déterminer cette allocation de ressource et qu'elle n'est pas connue. L'apport du contrat de filière est attendu sur ce point. Des évaluations globales des perspectives d'évolution des marchés pourraient également répondre partiellement à cette question.

Bois énergie

Il est signalé que la région a jusqu'ici peu bénéficié des appels à projets CRE ce qui est regrettable. Plusieurs participants demandent le soutien à de nouvelles chaufferies, en signalant que la disponibilité de la ressource existe. Par ailleurs les membres souhaiteraient voir progresser la part de bois certifié dans l'approvisionnement des unités de chaufferies. L'enjeu de la production de froid (à partir d'énergie-bois) est souligné.

Planification de la gestion forestière

Cette thématique sera traitée en priorité par le GT1. Certains acteurs regrettent la diminution drastique des surfaces plantées et souhaitent que le PRFB ne soit pas restrictif en la matière. Il est rappelé que de nombreux propriétaires privés privilégient la régénération naturelle notamment au regard des sensibilités des plantations aux dégâts de cervidés.

Par ailleurs, il est rappelé l'importante contribution des forêts disposant d'un PSG dans la production des forêts privées. C'est pourquoi leur élaboration devrait être davantage soutenue (par exemple aides aux premiers PSG...). Les membres du groupe considèrent que les propriétés de plus de 25 ha devraient constituer une cible prioritaire pour la recherche de mobilisation supplémentaire.

Les associations de protection de la nature considèrent, elles, qu'il est impossible de « produire plus tout en préservant mieux la biodiversité » et qu'il convient donc, au regard des objectifs de mobilisation du PNFB, d'encadrer la gestion pour assurer une préservation de la biodiversité optimale. L'échelle des territoires (de type EPCI) est considérée comme intéressante pour examiner les projets de gestion, notamment pour une prise en compte le plus en amont possible des éléments de biodiversité dont certains peuvent être limitants pour la gestion.

Desserte:

Ce sujet n'a pas pu être traité complètement. Toutefois, les membres du groupe signalent que de nombreux projets finalisés ne peuvent être réalisés faute de financements. De plus il ressort que la réalisation de schéma de desserte ne s'est révélée fructueuse que dans les situations où les conditions de financements étaient connues en amont. Sur ce sujet en particulier les associations de protection de la nature demandent à pouvoir être associées aux démarches territoriales (cf ci-dessus).

Suites envisagées

La DRAAF préparera pour la prochaine réunion des pistes d'actions avec une première description de leur contenu. Des contacts bilatéraux avec les membres du groupe pourront être effectués afin d'approfondir les réflexions. Les membres de groupes sont par ailleurs invités à faire part de leurs propositions de manière à enrichir les discussions de la prochaine réunion du groupe de travail prévue le 10 avril (même heure, même lieu).